

AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2025)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui sera tenue le 7 octobre 2024, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, un avis de motion sera donné pour le règlement suivant :

- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2025 (RCA24-27004)

FAIT À MONTRÉAL, CE 25^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou